



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. COMMISSION JURIDIQUE – Réunions restreintes des 17 et 24 avril 2026 et rectificatif de la réunion du jeudi 16 avril 2026
3. COMMISSION FORMATIONS des DIRIGEANTS – Le point sur les formations tout terrain
4. INFORMATIONS – Rappels règlements
5. COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS – Forfaits Généraux
6. COMMISSION du FOOTBALL ANIMATION - Forfait Général
7. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 1^{er} mai 2026* :

→ **Le JEUDI 30 AVRIL 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 26 AVRIL 2026** y compris les matchs arrêtés.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 8 mai 2026*

→ **Le JEUDI 07 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 03 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

Exceptionnellement, le *District Artois étant fermé le 14 et 15 mai 2026*

→ **Le MERCREDI 13 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 10 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 22 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 17 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 29 MAI 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 25 MAI 2026** y compris les matchs arrêtés.

Le Président de la Commission

Jean Marie HUYS.



COMMISSION JURIDIQUE



REUNIONS RESTREINTES DES VENDREDIS 17 ET 24 AVRIL 2026

Et

RECTIFICATIF DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2026

L'ensemble des PV de la Commission des Litiges Sportifs et Administratifs est consultable directement dans les **Procès-Verbaux disponibles dans Footclubs**.

Nous vous invitons donc à vous référer à Footclubs pour prendre connaissance des décisions relatives à cette commission.

Rubrique Organisation, Procès-Verbaux, Gestion des Litiges Administratifs et Sportif.

Il suffit de cliquer sur le chiffre présent à la ligne de la Commission pour avoir accès aux Procès-Verbaux.

commissions du centre de gestion selectionne ainsi que le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions publiés. Cliquez sur le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions

Organisation	Centre de gestion <input type="text" value="6801 - DISTRICT ARTOIS"/> <input type="checkbox"/> Tous les centres de gestion	
Identité club		
Utilisateurs Footclubs		
Membres du club		
Educateurs du club	Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions
Centres de gestion	APPEL DISCIPLINE	4
Procès-verbaux	DISCIPLINE	35
	GESTION DES LITIGES ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS	1

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Président,
Marc TINCHON

Le Secrétaire
Jean-Luc BERNARD

RECLAMATIONS d'APRES MATCH

Dimanche 19/04/2026

Seniors D5 - E : Bouvigny Boyeffles 1 – La Bassée FCE 2 (*réclamation de LA BASSEE*)

Seniors D6 - D : Carvin Ruch 2 – Fouquières L/Lens SC 2 (*réclamation de FOUQUIERES*)

Seniors D7 – D : Roeux ES 2 – Artois AJ 3 (*réclamation de AJ ARTOIS*)



COMMISSION FORMATION DES DIRIGEANTS



LE POINT SUR LES FORMATIONS TOUT TERRAIN

1/ PROCHAINE FORMATION :

Nous organisons :

- ❖ **La samedi 16 mai 2026 de 08 h 30 à 12 h 00** le module :
« **DEVENIR DELEGUE DE TERRAIN DE CLUB** » en la salle Anne Sylvestre de l'Espace Georges Brassens – 15 rue Victor Hugo 62217 BEAURAINS

Objectifs du module :

Il s'agit bien d'une formation destinée aux délégués de terrain de club (et non de Délégués officiels)
Cette fonction est obligatoire pour toute rencontre officielle de Ligue ou de District, championnat ou coupe, seniors ou jeunes entraînant une FMI. (voir article 108 des Règlements Généraux du District Artois)

Inscription à la formation :

Le ou la candidat(e) doit être licencié(e) FFF (Dirigeant, Volontaire, Educateur, Arbitre) et être âgé(e) de 16 ans.

Inscription en ligne effectuée par le club ou par le ou la stagiaire par le lien suivant : [PFFD - Artois](#)

Prière de valider au plus vite vos inscriptions sachant que la participation est limitée à 16 personnes.

En cas de difficultés d'inscription contacter Louis DARTOIS au 06/08/03/44/93 ou par mail ldartois59-62@outlook.fr

2/ MODULE « ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL U6/U11 »

Cette formation connaît cette saison un réel succès : 4 réalisations ont accueilli 61 candidates et candidats.

C'est pourquoi nous vous proposons, de nouveau la réalisation d'une prochaine session chez vous, en vos locaux.

Voir les objectifs sur la fiche pédagogique et descriptive ci -jointe

Une salle de réunion pouvant recevoir 20 à 25 personnes, équipée de tables et chaises convient parfaitement.

Nous attendons vos propositions de date et lieu : contacter Louis DARTOIS au 06/08/03/44/93 ou par mail ldartois59-62@outlook.fr

Nous restons à votre disposition pour d'autres demandes ou propositions.

Pour la Commission Formations

Louis DARTOIS



FORMATION DIRIGEANTS TOUT TERRAIN



Accompagner une équipe de football U6/U11	
FICHE PÉDAGOGIQUE	
Thème	Vivre ensemble dans son club
Objectifs du module	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'éducateur responsable de l'équipe dans les missions administratives, logistiques et éducatives • Maîtriser l'organisation et la sécurité des rencontres • Connaître les lois du jeu adaptées à la pratique des enfants de 5 à 10 ans
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Parents, dirigeants, volontaires, bénévoles, éducateurs, joueurs et arbitres (tout acteur souhaitant accompagner les enfants dans la pratique du football d'animation)
Prérequis des participants	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 16 ans et être licencié à la FFF Non obligatoire mais recommandé : avoir suivi en e-learning le module PARENTS A VOUS DE JOUER
Programme du module	<ul style="list-style-type: none"> • La place et la fonction de l'accompagnateur au sein du club • Le rôle de l'accompagnateur avant, pendant et après la rencontre • La mission éducative et le devoir d'exemplarité • L'accompagnateur : relais entre l'éducateur et l'enfant/parents (posture à adopter) • Comment organiser une rencontre de football U6 à U11, connaissance des lois du jeu, comment appréhender un groupe d'enfants.
Durée du module	4 heures en présentiel / Attestation fournie par IEFF
Formateurs	DIDIER CLAY / ALEC LE HINGUERAT



INFORMATIONS



DISPOSITIONS APPLICABLES pour les weekends de 3 jours (1^{er} Mai , 8 mai et Pentecôte)

Application de l'article 136, alinéa 1 des Règlements Généraux

Il y a lieu de considérer, dans le cadre des Règlements Généraux du District, les rencontres concernant les équipes A, B et C d'un même club comme ayant lieu le même jour

En conséquence :

- Un joueur ne peut figurer que sur la feuille de match d'une seule et même équipe pendant- la période.
- Lorsque les équipes A, B et C disputent une rencontre pendant la période un joueur peut être incorporé, dans le respect de l'alinéa ci-dessus, dans l'une quelconque des équipes.
- Par contre si l'une des équipes supérieures ne joue pas, tout joueur ayant participé au dernier match officiel de cette équipe ne peut pas être aligné dans une équipe inférieure.

DISPOSITIONS APPLICABLES pour les cinq derniers matches à jouer (championnat et coupe)

Rappel Article 136 : Participation des joueurs dans différentes équipes

Par ailleurs, ne peuvent participer à une rencontre de compétition nationale, régionale ou de district pour toutes les catégories et pour chacun des cinq derniers matches à jouer, plus de trois joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de dix rencontres de compétition (coupes et championnat) avec l'une des équipes de leur club disputant un championnat hiérarchiquement supérieur. Ces cinq derniers matches étant les derniers matches de championnat. Les matchs de coupe ou de barrage intercalés entre les derniers matches de championnat obéissent à cette règle d'interdiction.

Rappel sur l'envoi des feuilles de match FMI et papier

Article 113 bis et 113 ter

L'usage de la FMI est obligatoire, avec transmission au plus tard à 22h00 le jour de la rencontre tant en championnat qu'en coupe.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, il est impératif que le club recevant transmette l'original, et éventuellement la feuille annexe scannée pour le lundi 12h par mail sécurisé pour les matches du week-end et le lendemain avant 12H pour les matches en semaine.

Le non-respect de l'envoi de la feuille de match dans les temps impartis entraîne des sanctions prévues aux présents règlements généraux

Le Secrétaire Général :

Denis LAMORILLE.



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS



FORFAITS GENERAUX

BOURS RC – SENIORS D5 – Poule A – Amende de 55 €

VAL SENSEE ES – SENIORS D6 – Poule A – Amende de 55 €



FOOTBALL ANIMATION



CAUCHY AS – U13 D4 – Poule R – Amende de 30 €



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



22 avril 2026	STADE BETHUNE	U10
1er mai 2026	UAS HARNES	U10/U11
1er mai 2026	ES LABEUVRIERE	U11 – U13
1er mai 2026	AS NEUVIREUIL GAVRELLE	U13
8 mai 2026	UAS HARNES	U12/U13